

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle qu'elle peut être modifiée (la « Loi de 1933 »), ni d'une loi sur les valeurs mobilières applicable d'un État des États-Unis (au sens donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933). Par conséquent, ces titres ne peuvent être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis s'ils ne sont pas inscrits en vertu de la Loi de 1933 et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable d'un État des États-Unis ou s'il est possible d'obtenir une dispense de ces exigences d'inscription. La présente version modifiée du document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres offerts par les présentes aux États-Unis.

VERSION MODIFIÉE DU DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

LE 4 MARS 2026



GROUP ELEVEN RESOURCES CORP.
(la « Société »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	Placement privé effectué avec l'entremise d'un courtier (le « placement ») de 11 595 000 actions ordinaires (chacune, une « action offerte »). Les actions offertes seront offertes aux fins de vente dans le cadre d'un placement privé qui sera réalisé dans les provinces du Canada conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté (au sens donné à ce terme dans les présentes). Les actions offertes émises sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté en faveur de souscripteurs résidant au Canada ne seront pas soumises à une période de conservation au Canada. Parallèlement au placement, la Société pourrait émettre des actions ordinaires supplémentaires en faveur de Glencore Canada Corporation si cette dernière exerce son droit de maintenir une participation de 13,6 % dans la Société (le « placement effectué sans intermédiaire »).
Option des preneurs fermes :	La Société a attribué aux preneurs fermes (au sens donné à ce terme dans les présentes) une option (l'« option des preneurs fermes ») qui leur permet de majorer la taille du placement d'au plus 1 565 325 \$, sur remise d'un avis écrit à la Société au moins 48 heures avant la date de clôture du placement pour l'informer de l'exercice, total ou partiel, de l'option des preneurs fermes.

Prix d'offre :	0,90 \$ par action offerte
Montant du placement :	Produit brut de 10 435 500 \$ (12 000 825 \$ si l'option des preneurs fermes est exercée intégralement).
Date de clôture :	Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le 11 mars 2026 ou vers cette date, mais au plus tard le 45 ^e jour suivant la date des présentes, ou à toute autre date ou toutes autres dates dont pourraient convenir la Société et les preneurs fermes, et tel que les lois sur les valeurs mobilières applicables le permettent (la « date de clôture »).
Bourse :	Les actions ordinaires issues du capital de la Société (les « actions ordinaires ») sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « ZNG », à la cote du OTCQB® Venture Market (l'« OTCQB ») sous le symbole « GRLVF » et à la cote de la Frankfurt Stock Exchange (la « Bourse de Francfort ») sous le symbole « 3GE ».
Dernier cours de clôture :	Le 3 mars 2026, dernier jour de bourse ayant précédé la date de la présente version modifiée du document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 1,04 \$ à la cote de la TSXV, à 0,7542 \$ US à la cote de l'OTCQB, et à 0,66 € à la cote de la Bourse de Francfort.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, tel qu'il a été modifié et complété par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « *dispense pour financement de l'émetteur coté* »). Dans le cadre du placement, la Société déclare ce qui suit :

- elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote;
- elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis;
- elle se prévaut de la dispense prévue par la décision et peut placer des titres sous le régime de la dispense qui y est prévue;
- le montant total du placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et en vertu de la décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le placement, n'excédera pas, en dollars, 50 000 000 \$;
- elle ne clora le placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants;
- elle n'affectera les fonds disponibles tirés du placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente version modifiée du document d'offre renferme de l'information prospective ainsi que des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (qui sont collectivement appelés dans les présentes les « **énoncés prospectifs** »). Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement futur de la Société. Tous les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques constituent des énoncés prospectifs. La plupart du temps, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'emploi de termes comme « planifier », « anticiper », « croire », « estimer » et par l'emploi d'expressions similaires ou de leur forme négative, et comprennent souvent des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » être prises ou se concrétiser. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des impondérables ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente version modifiée du document d'offre ne sont valables qu'à la date de la présente version modifiée du document d'offre ou aux dates précisées dans ces énoncés. En particulier, la présente version modifiée du document d'offre comprend des énoncés prospectifs concernant ce qui suit : les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et de l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; la réalisation du placement, s'il y a lieu; la date de clôture prévue; la rémunération prévue pour certains intermédiaires et la réalisation des objectifs commerciaux de la Société, ainsi que le moment de leur réalisation de même que les coûts et les avantages qui en découlent, notamment les travaux de forage de la Société visant le principal gisement minéral de l'Irlande découvert au cours des dix dernières années.

Les énoncés prospectifs renferment intrinsèquement des risques, des impondérables et d'autres facteurs que la Société est incapable de prédire ou de contrôler. Ces risques, ces impondérables et ces autres facteurs incluent notamment l'exploration minière; la volatilité du cours; les changements touchant le marché des titres de participation et des titres de créance; la disponibilité de sources de financement externes selon des modalités acceptables et le moment de leur disponibilité; les incertitudes liées à l'interprétation des données géologiques et à la confirmation des titres de propriété des terrains de la Société; la possibilité que les résultats d'exploration futurs ne correspondent pas aux attentes de la Société; la hausse des coûts; la conformité environnementale; l'évolution de la législation et de la réglementation locales en matière d'environnement ainsi que d'autres lois et d'autres règlements; la fluctuation des taux d'intérêt et du taux de change; l'évolution de la situation économique et politique; et d'autres risques liés au secteur de l'exploration minière et du développement de mines. Les lecteurs sont avisés que la liste de facteurs susmentionnée n'est pas exhaustive et ne présente pas l'ensemble des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs. Les résultats et les événements réels sont susceptibles de différer de ceux qui sont exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs qui figurent dans la version modifiée du document d'offre, et pourraient différer sensiblement de ceux-ci. Ces énoncés reposent sur un certain nombre d'hypothèses concernant les éléments suivants : la possibilité d'obtenir du financement pour les activités d'exploration et d'aménagement de la Société; les coûts liés à l'exploitation et à l'exploration; la capacité de la Société à recruter et à maintenir en poste des membres du personnel compétents; le moment de l'obtention des approbations d'ordre réglementaire et gouvernemental pour les projets d'exploration et les autres activités; la concurrence sur le marché; et la conjoncture économique et commerciale générale.

Les énoncés prospectifs peuvent être touchés par des risques, des impondérables et d'autres facteurs connus et inconnus, notamment ceux dont il est question dans la présente version modifiée du document d'offre, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes sont visés par la présente mise en garde. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société n'est aucunement tenue de mettre à jour publiquement ou de revoir d'une autre façon les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou encore pour toute autre raison, sauf telle qu'elle pourrait être tenue de le faire en vertu de la loi. Si la Société met à jour un ou plusieurs énoncés prospectifs, il ne faut pas en tirer la conclusion qu'elle effectuera d'autres mises à jour à l'égard de ces énoncés ou d'autres énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.

MONNAIE

Dans la présente version modifiée du document d'offre, sauf indication contraire, les symboles « \$ » et « \$ CA » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

PERSONNE QUALIFIÉE

Les renseignements techniques figurant dans la présente version modifiée du document d'offre ont été approuvés par M. Garth Earls, Ph.D., Eur Geol, géoscientifique, FSEG, expert-conseil en géologie au sein de IGS (International Geoscience Services) Limited, qui est une « personne qualifiée » indépendante au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Group Eleven Resources Corp. (TSX.V : ZNG; OTCQB : GRLVF et Bourse de Francfort : 3GE) réalise actuellement des travaux de forage visant le principal gisement minéral de l'Irlande découvert au cours des dix dernières années. La Société a annoncé en septembre 2022 la découverte du terrain Ballywire, qui renferme des minéraux à teneur élevée en zinc, en plomb, en argent, en cuivre, en germanium et, à certains endroits précis, en antimoine.

Les deux principaux actifs de la Société en Irlande comprennent une participation exclusive dans le projet PG West (qui comprend le terrain Ballywire) et une participation de 77,64 % dans le projet Stonepark adjacent (en coentreprise avec Arkle Resources plc). Les projets sont situés près de Limerick, à proximité de l'un des plus grands gisements de zinc non exploités au monde, soit le gisement Pallas Green de Glencore. L'équipe de la Société est formée de professionnels chevronnés du secteur de l'exploitation minière qui possèdent une expérience directe en matière de recherche de mines, de création d'entreprise et d'exploration de gisements de zinc en sol irlandais. Les deux principaux actionnaires de la Société sont Michael Gentile (13,8 %) et Glencore Canada Corp. (13,6 %).

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Société, veuillez consulter le site Web www.groupeelevenresources.com.

Événements récents

Le 28 août 2025, la Société a annoncé les résultats de ses trois derniers forages d'extension au terrain Ballywire, dont un recoupement de 312 g/t Ag et 0,95 % Cu sur 6,2 m, ce qui vient étayer l'hypothèse d'une cible Cu-Ag en profondeur.

Le 22 septembre 2025, la Société a annoncé les résultats de son premier trou de forage visant à appuyer l'hypothèse d'une cible Cu-Ag en profondeur au terrain Ballywire. Le forage a permis de confirmer la présence d'une minéralisation de cuivre et d'argent (avec plus ou moins d'antimoine) en profondeur qui montre des recoupements significatifs, dont une teneur de 217 g/t Ag et 0,34 % Cu sur 6,5 m, et une teneur de 19 g/t Ag, 1,07 % Cu et 0,14 % Sb sur 2,6 m.

Le 20 octobre 2025, la Société a annoncé les résultats de trois autres trous de forage d'extension au terrain Ballywire, dont une teneur de 9,2 % Zn+Pb et 28 g/t Ag sur 25,6 m, et une extension de la cible Cu-Ag en profondeur.

Le 2 décembre 2025, la Société a annoncé que deux trous de forage d'extension au terrain Ballywire avaient recoupé une nouvelle zone minéralisée au sud du corridor principal. Les résultats comprennent des teneurs de 5,2 % Zn+Pb et de 10 g/t Ag sur 7,3 m, dont 7,3 % Zn+Pb et 14 g/t Ag sur 3,8 m, ce qui témoigne du potentiel de croissance de ce système.

Le 19 janvier 2026, la Société a annoncé les résultats de forage affichant les teneurs les plus élevées à ce jour. Ces résultats, qui proviennent de neuf trous supplémentaires forés au terrain Ballywire, comprennent des teneurs de 15,3 % Zn+Pb, 552 g/t Ag et 0,67 % Cu sur 29,9 m (dont un intervalle de 18,2 % Zn+Pb, 1 776 g/t Ag et 2,21 % Cu sur 8,4 m), et viennent allonger d'environ 80 m la zone de sulfures massifs.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans la présente version modifiée du document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date de la présente version modifiée du document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société prévoit utiliser les fonds disponibles pour élargir la portée et accélérer l'exécution de la portion restante du programme de forage d'exploration qui est déjà financée au terrain Ballywire pour faire passer les travaux de forage de 17 000 m à environ 51 500 m. Les travaux supplémentaires, qui seront réalisés au cours des 22 prochains mois (de mars 2026 à décembre 2027), permettront d'accélérer les forages visant à allonger l'étendue longitudinale de 2,6 km de minéralisation robuste qui fait actuellement l'objet de forages, le long du corridor prospectif de 6 km défini par quatre anomalies en crête gravimétrique, dont une seule a fait l'objet de forages systématiques à ce jour. Des forages seront également réalisés sous la zone où a été découverte la minéralisation Zn-Pb-Ag, afin d'étendre la minéralisation Cu-Ag en profondeur découverte récemment. En plus de ce qui précède, l'emploi du produit devrait également permettre d'élargir la portée des travaux de forage au projet Stonepark pour la faire passer d'environ 3 000 m à environ 15 500 m (soit environ 3 000 m en 2026 et environ 12 500 m en 2027). Le rythme de forage dépendra d'un certain nombre de facteurs généraux, dont l'accès aux terrains en temps voulu (par exemple, aléas liés aux précipitations) et la configuration des trous de forage (par exemple, des trous profonds augmenteront le rythme de forage en raison de la réduction des déplacements de l'appareil de forage). La Société prévoit engager des frais généraux d'entreprise et des dépenses liées au fonds de roulement pour appuyer les activités d'exploration dans l'ensemble des projets miniers de la Société pour le reste de 2025 et une partie de 2026, notamment pour commercialiser ces activités.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Le tableau suivant indique les fonds dont devrait disposer la Société après le placement.

		<u>Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts¹⁾</u>
A	Montant à recueillir	10 435 500 \$
B	Commissions de placement et frais	626 130 \$ ²⁾
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	250 000 \$
D	Produit net du placement ($D = A - (B + C)$)	9 559 370 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	7 170 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	Néant
G	Total des fonds disponibles : ($G = D + E + F$)	16 729 370 \$

1) Dans l'hypothèse où l'option des preneurs fermes ne sera pas exercée.

2) Dans l'hypothèse de l'absence d'acheteurs figurant sur la liste du président (au sens donné à ce terme dans les présentes).

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Le tableau suivant présente de façon ventilée l'emploi prévu des fonds disponibles par la Société.

Emploi prévu des fonds disponibles	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Dépenses d'exploration	12 691 933 \$
Dépenses imprévues	1 672 937 \$
Droits de permis	104 000 \$
Marketing	800 000 \$
Frais généraux et administratifs de l'entreprise	1 460 500 \$
Total :	16 729 370 \$

L'emploi du produit proposé ci-dessus représente les façons dont la Société a actuellement l'intention d'affecter le produit selon la connaissance, la planification et les attentes actuelles de sa direction. Bien que la Société ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement de la façon indiquée ci-dessus, des événements pourraient se produire qui feraient en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire, et qui feraient que l'affectation du produit différerait sensiblement de ce qui est indiqué ci-dessus puisque les montants réellement affectés et dépensés seront tributaires de différents facteurs, dont la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires et à atteindre ses objectifs en matière de financement. La Société a enregistré des flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'exploitation et a déclaré une perte pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société prévoit que, tant qu'elle sera au stade de l'exploration, ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation demeureront négatifs, et si la Société enregistre des flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'exploitation dans le futur, le produit net tiré du placement pourra être affecté au financement de ces futurs flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'exploitation.

Les derniers états financiers consolidés audités de la Société renfermaient une note concernant la continuité de l'exploitation. Comme la Société est au stade de l'exploration, la capacité de recouvrer des montants liés à l'exploration et à l'évaluation des actifs et la capacité de la Société à poursuivre son activité dépendent de sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs ou à obtenir du financement supplémentaire pour réaliser les activités liées au développement ainsi que de sa capacité à tirer de ses actifs soit une production rentable, soit un produit de disposition. Le placement vise à permettre à la Société de continuer l'exploration de ses terrains et de réaliser des forages supplémentaires et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Le 31 juillet 2025, la Société a réuni un produit brut de 5 750 000 \$ qu'elle a tiré de la vente de 17 968 750 actions ordinaires au prix de 0,32 \$ chacune. Le produit net a été affecté (et demeurera affecté) aux activités d'exploration en Irlande, notamment au terrain Ballywire de la Société, ainsi qu'aux besoins généraux du fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessous.

Description de l'emploi des fonds	Emploi prévu des fonds	Emploi réel des fonds¹⁾	Écart
Exploration au terrain Ballywire	5 790 000 \$	570 000 \$	De façon proportionnelle, il n'y a aucun écart.
Besoins généraux de l'entreprise	1 935 000 \$	257 000 \$	
Total :	7 725 000 \$	827 000 \$	

1) En date du 30 septembre 2025.

Il ne s'est pas encore écoulé suffisamment de temps pour que la totalité du produit net tiré du financement de juillet 2025 soit dépensée. Cependant, de façon proportionnelle, il n'y a aucun écart et la Société prévoit continuer à dépenser environ 70 % du produit pour l'exploration au terrain Ballywire (ainsi que pour la maintenance et l'exploration générale liée aux autres permis d'exploration de la Société), et le reliquat sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société a retenu les services de ATB Cormark Marchés des capitaux et de Beacon Securities Limited (les « **preneurs fermes** ») dans le cadre du placement. La Société a accepté de verser aux preneurs fermes, à la date de clôture, une rémunération en espèces correspondant à 6,0 % du produit brut tiré du placement (la « **commission** »). Malgré ce qui précède, la commission payable aux preneurs fermes sera ramenée à 2,0 % en ce qui a trait aux actions offertes qui seront souscrites par des personnes figurant sur une liste du président établie par la Société (la « **liste du président** »). Aucune commission ne sera versée aux preneurs fermes dans le cadre du placement effectué sans intermédiaire.

Les preneurs fermes se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À sa connaissance, la Société n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé », au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*, de l'un ou l'autre des preneurs fermes.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si la présente version modifiée du document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) **le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;**
- b) **un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur la Société?

Les documents d'information continue de la Société sont affichés sous son profil, à l'adresse www.sedarplus.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, veuillez visiter son site Web à l'adresse www.groupelevenresources.com.

ATTESTATION

Le 4 mars 2026

La présente version modifiée du document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 4 mars 2025, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

GROUP ELEVEN RESOURCES CORP.

Par : /s/ « Bart Jaworski »
Nom : Bart Jaworski
Titre : Chef de la direction

Par : /s/ « Jasmine Lau »
Nom : Jasmine Lau
Titre : Chef des finances